



**Décision n°20/2021
DELEGATION**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à Thibaud de Camas, Directeur général adjoint, à l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur général :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à leur engagement comptable,
- à la signature :

- de tout document relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à leur engagement comptable,
- de tout acte ou contrat, à l'exception des contrats de personnel permanent et artistique (orchestre et artistes invités) et des conventions passées en application de l'article 3, alinéas 5 et 7 du décret n°2015-1178 du 24 septembre 2015,
- des transactions visées à l'article 11-13 du décret précité dont le montant est inférieur à 150 000 euros HT (montant fixé par le Conseil d'Administration en date du 23 mai 2016),
- des ordres de mission,
- des certificats et décisions.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général, délégation est donnée à Monsieur Thibaud de Camas, Directeur général adjoint, à l'effet de signer, au nom du Directeur général :

- les contrats de personnel permanent et artistique (orchestres et artistes invités),
- les conventions passées en application de l'article 3 du décret n°2015-1178, alinéas 5 et 7 du 24 septembre 2015.

Cette délégation prend effet le 1^{er} novembre 2021.

CITÉ DE LA MUSIQUE **PHILHARMONIE DE PARIS**



ARTICLE 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2021



Olivier Mantei

Original : *Agent Comptable*
Copie : *Bénéficiaire de la délégation*

CITÉ DE LA MUSIQUE **PHILHARMONIE DE PARIS**

221, AVENUE JEAN JAURES 75935 PARIS CEDEX 19 PHILHARMONIE DE PARIS FR 01 44 84 45 00
SIRET 391 718 970 00026 APE 9004Z TVA IC FR79391718970